

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2025

CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 841)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par

M. Rancoule, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Ranc,
M. Taché de la Pagerie et Mme Mélin

ARTICLE 2

Au début de la première phrase de l'alinéa 3, subsister aux mots :

« Le psychologue »

les mots :

« L'expert psychologue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour se conformer au décret n° 2024-1093 du 3 décembre 2024 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires ainsi qu'à la sous-section 4 de la section unique du chapitre III du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure.